CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE

ZOOM DU BUDGET PRIMITIF POUR 2021

DAF/SEFDT/ Décembre 2020

LE BUDGET PRIMITIF POUR 2021

En lien avec les Grandes orientations budgétaires, le projet de budget primitif de la collectivité s'inscrit dans un contexte socio-économique et budgétaire, encore plus tendu qu'en 2020 compte tenu de l'évolution significative du nombre de bénéficiaires du RSA corollaire à la crise sanitaire de la COVID-19.

Cet exercice 2021 se caractérise également par la réforme de la fiscalité locale qui affecte le Département. En effet, avec le remplacement de la taxe sur le foncier bâti par une fraction de TVA, la collectivité ne dispose plus de pouvoir fiscal propre, alors qu'il doit continuer à répondre à une demande sociale croissante.

C'est donc au prix d'une rationalisation de nos interventions et d'un soutien à l'investissement, que les politiques départementales, à travers le prisme du budget primitif 2021 vous sont présentées ci-après, tant en fonctionnement qu'en investissement.

En mouvement réels, le budget primitif 2021 atteint 776,4 M€

En mouvements budgétaires, le montant des crédits affectés aux politiques départementales s'élève à 892,4 M€.

FONCTIONNEMENT

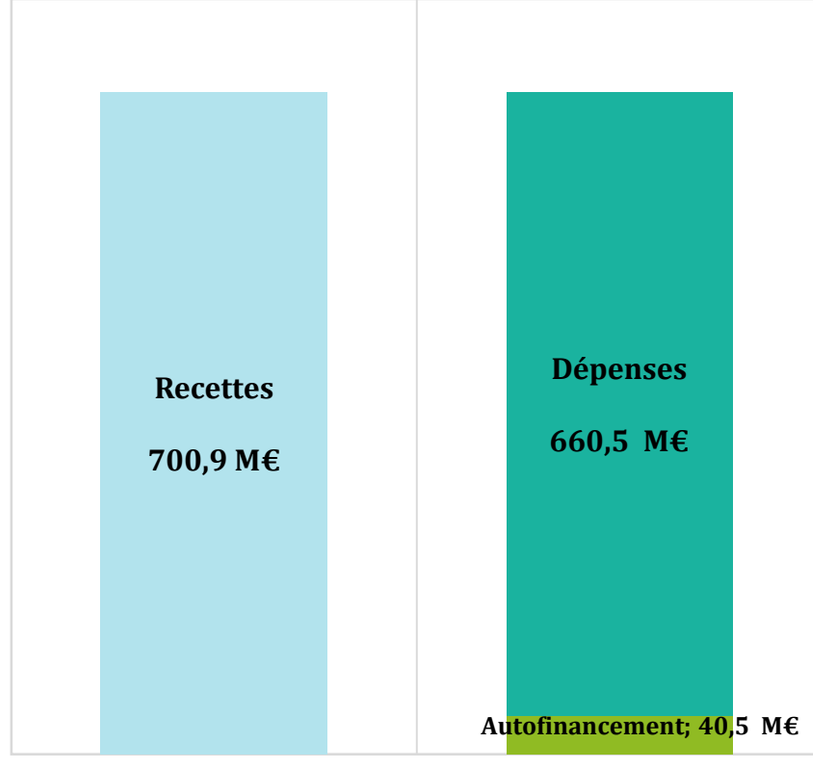

INVESTISSEMENT

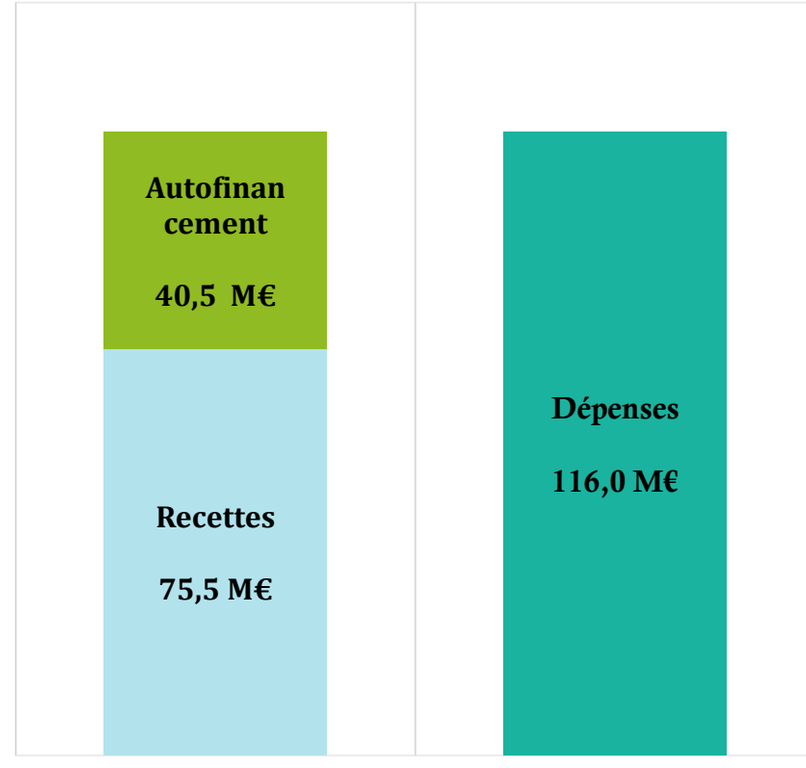

Dépenses réelles de fonctionnement

660,5 M€ pour 2021

Les **dépenses de fonctionnement (660 M€)** progressent de +5,3 M€ pour pallier l'impact social de la crise sanitaire, notamment la hausse de +3,9 M€ du RSA.

Toutefois, son ampleur est contenue par la nécessité de rationnaliser la dépense pour préserver la solvabilité financière de la collectivité.

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

(116 M€ en 2021 contre 95,6 M€ en 2020)

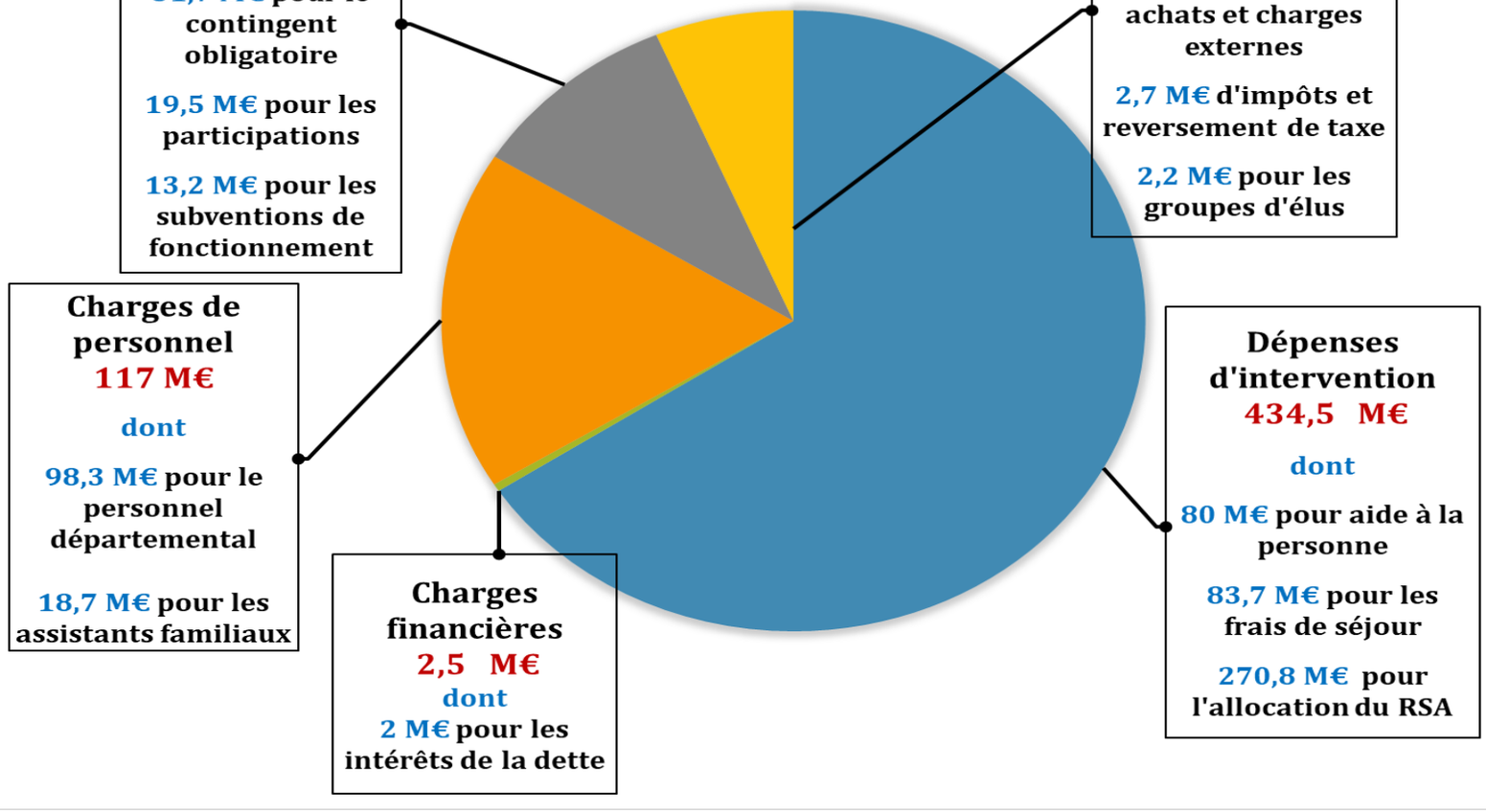

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

(116 M€ en 2021 contre 95,6 M€ en 2020)

Les dépenses de fonctionnement se caractérisent par :

Les **dépenses d'actions sociales et d'insertion (434,5 M€)** constituent le poste principal de dépenses (dont 66% en fonctionnement).

Les dépenses de personnel (117 M€) se répartissent entre les frais pour le personnel départemental pour 98 M€ et les assistants familiaux pour 18,7 M€.

Les crédits alloués aux contingents et participations (64,4 M€), notamment la contribution versée au SDIS (24,2 M€), les subventions de fonctionnement (13,2 M€), les dotations aux collèges (5,8 M€).

Les crédits affectés au fonctionnement courant atteignent **42,1 M€** dont 30,3 M€ pour les achats et charges externes et 5 M€ pour les charges diverses de gestion courante.

L'action sociale et l'insertion, avec une enveloppe estimée à 434,5 M€, se décline comme suit :

- **79 M€ de crédits affectés aux personnes âgées**. Les actions s'articulent autour de l'amélioration de l'offre et la qualité de l'hébergement des personnes (accompagnement des projets de construction de nouveaux EHPAD) et le maintien des aînés à leur domicile (stratégie de mutualisation des outils d'accompagnement). Cet accompagnement s'appuie sur l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour un montant de 43,7 M€ et la participation aux frais de séjour et d'hébergement pour 31,4 M€.

- **41,1 M€ de crédits affectés aux personnes en situation de handicap.** Cette politique concerne l'accompagnement à domicile au travers de la PCH/ACTP pour 26,8 M€ et les frais de séjour et d'hébergement pour 14,2 M€.

- **42,2 M€ de crédits accordés à la politique famille et enfance.** Cette politique vise à poursuivre les actions inscrites dans le Schéma départemental de l'enfance, de la famille et de la jeunesse, orientées autour des axes de prévention et de protection. Les principales mesures concernent l'aide à domicile (**11,1 M€** dont 10,3 M€ pour la prévention spécialisée) et le placement en établissement pour une dépense totale de **27 M€ (**dont 11,5 M€ en faveur de la Maison Départementale de l'Enfance).

- **270,8 M€** de crédits en direction des mesures pour favoriser le retour à l'emploi de bénéficiaire du RSA (BRSA). **La politique insertion** comprend **l'allocation du RSA (270, 8 M€) et 0,7 M€ pour le soutien à la mise en activité des BRSA.**

Répartition des dépenses d'intervention :

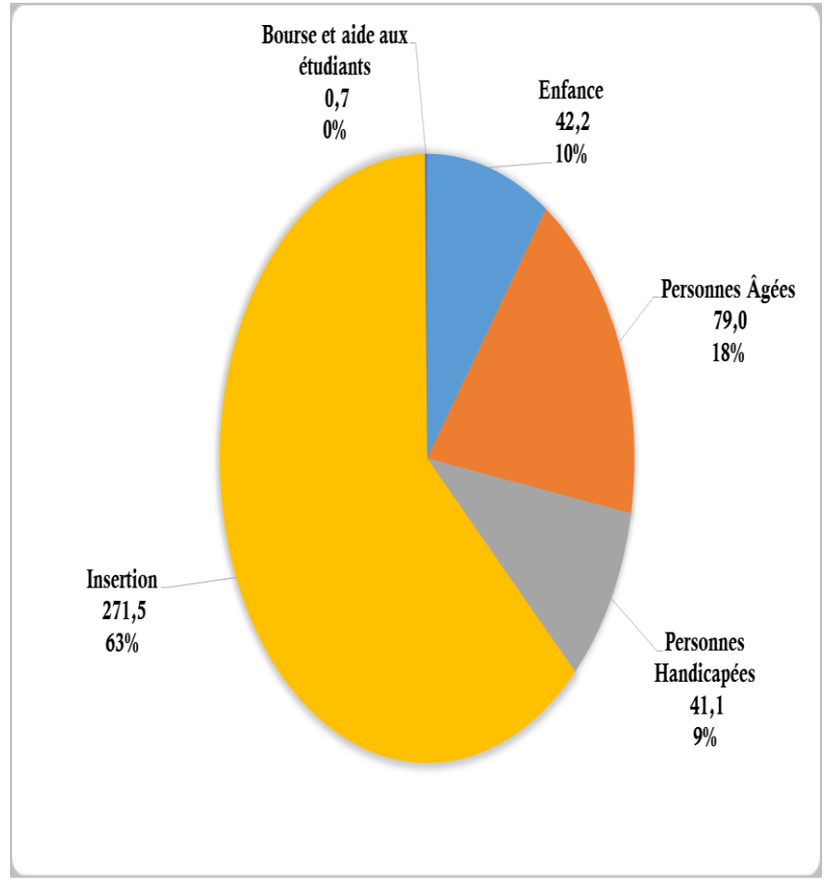

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(700,9 M€ en 2021 contre 700,3 M€ en 2020)

Recettes réelles de fonctionnement

700,9 M€ pour 2021

Les **recettes réelles de fonctionnement (700,9 M€)** demeurent stables.

Mais, elles évoluent structurellement en raison de la réforme fiscale.

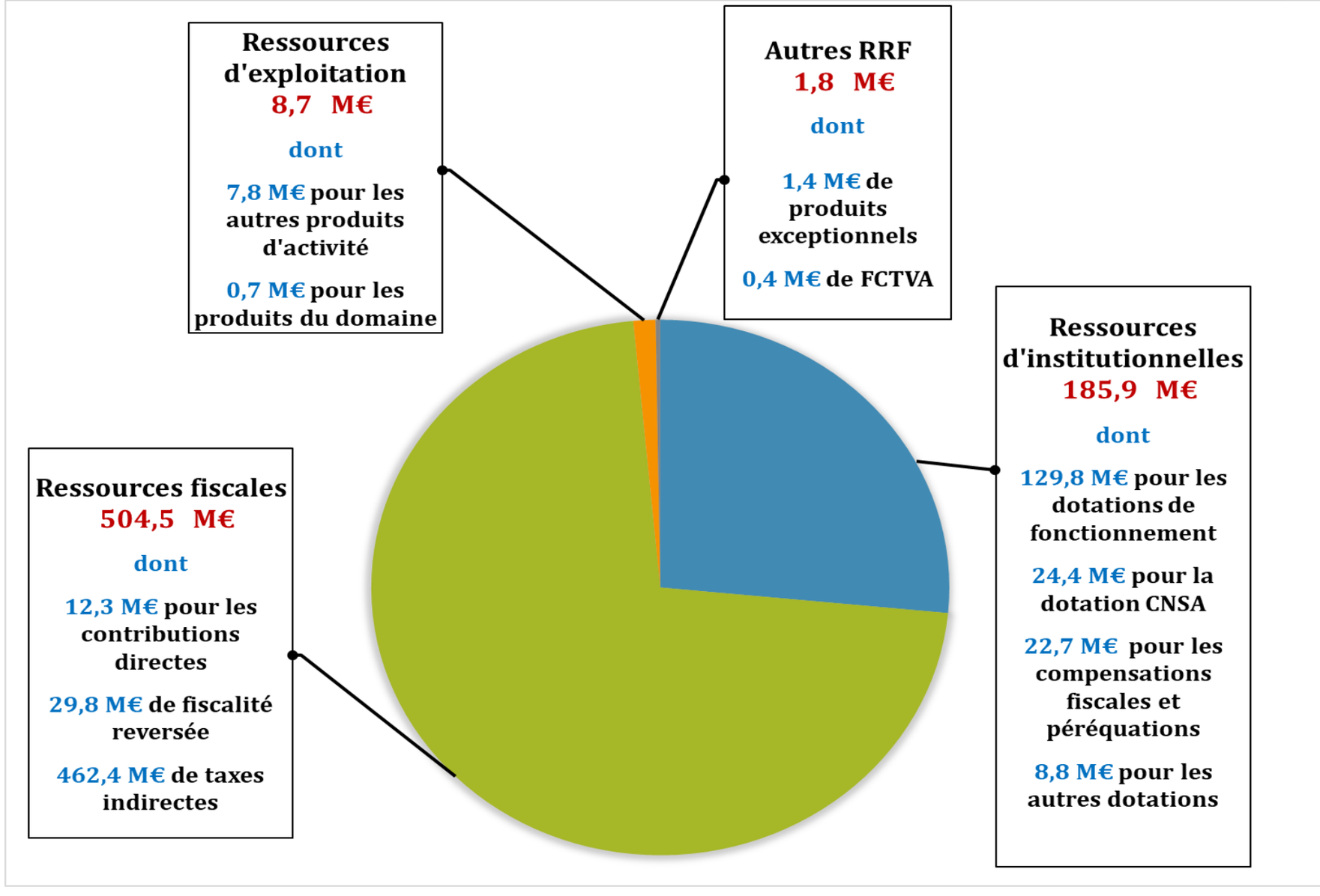

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

(700, 9 M€ en 2021 contre 700,3 M€ en 2020)

Les recettes réelles de fonctionnement (700,9 M€) se composent :

De concours financiers provenant de l'Etat (185,9 M€) diminuant de 6,6 M€ par rapport à 2020. Le repli des dotations de fonctionnement s'explique par la contribution de la collectivité à l'effort de redressement des comptes publics.

De recettes fiscales qui englobent le produit de la fiscalité directe estimé à 42,1 M€ et les taxes indirectes évaluées à 462,4 M€.

De **dotations de péréquation et de compensations fiscales (22,7 M€).**

De **ressources d'exploitation (8,7 M€)** dont 7,8 M€ de produits d'activité et 0,7 M€ de produits du domaine.

Les ressources fiscales (504,5 M€) comprennent :

- 12,3 M€ de contributions directes (dont la CVAE pour 11,3 M€), 6,2 M€ de versement au titre du FNGIR et 18,6 M€ de frais de gestion de la TFPB (17,9. Au total, le **produit de la fiscalité directe** atteint **42,1 M€** contre 147,2 M en 2020.
- **462,4 M€ de fiscalité indirecte** (contre 353,1 M€ en 2020) qui se composent principalement de la taxe intérieure de consommation des produits pétroliers (TICPE, 181,8 M€ avec la part complémentaire), la taxe sur les carburants (TSC, 28 M€), les droits de mutation (25,3 M€), la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA, 48,6 M€), la Taxe sur les tabacs (27 M€), les fonds de péréquation DMTO (41,4 M€), **la fraction TVA en compensation de la TFPB (104,8 M€).**

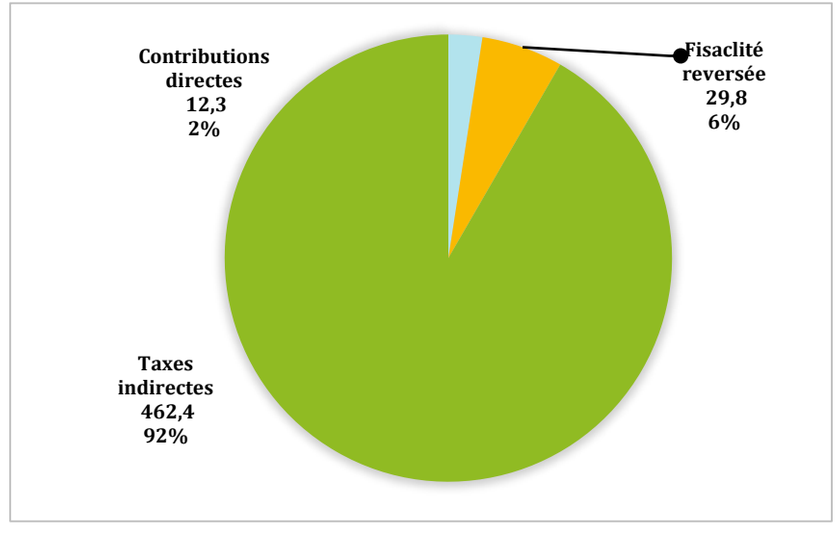

Les concours de l'Etat (185,9 M€) comprennent :

- **130,2 M€ de dotations de fonctionnement** (DGF pour 121 M€, DGD pour 8,8 M€)
- **24,2 M€ de recettes provenant la CNSA** dont 18,5 M€ pour le financement des dépenses d'APA et 5,1 M€ pour couvrir le coût de la PCH et le fonctionnement de la MDPH.
- **22,7 M€ au titre de la péréquation et des compensations fiscales** correspondant à 9,5 M€ pour le FMDI, 7,4 M€ pour la DCRTP (7,4 M€), 5,8 M€ d'allocations compensatrices.
- **8,3 M€ pour les autres dotations de fonctionnement** 4,9 M€ émanant du fonds de stabilisation des départements, 3 M€ au titre du plan de lutte contre la pauvreté et 0,9 M€ pour le financement d'opérations éligibles au FSE.

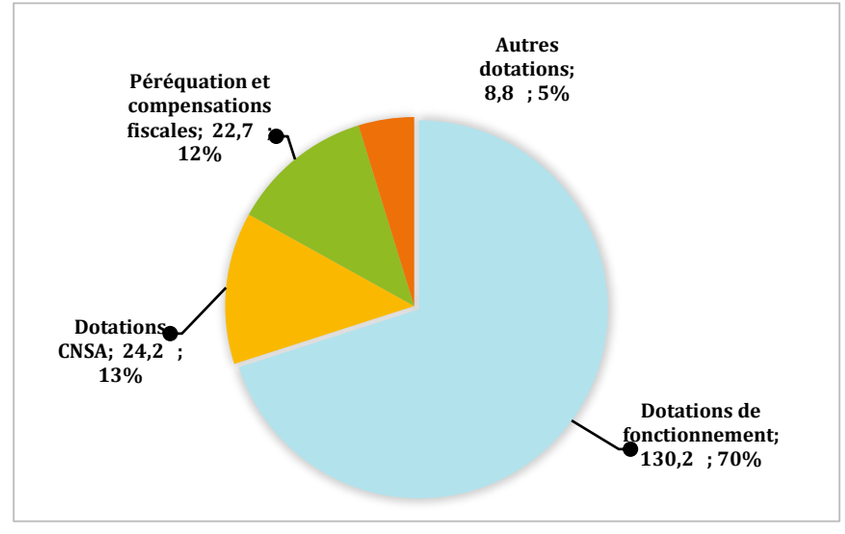

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

(116 M€ en 2021 contre 95,6 M€ en 2020)

Dépenses réelles d'investissement

116 M€ pour 2021

Le budget primitif 2021 traduit la volonté du Département d'apporter un **fort soutien à l'investissement dans le cadre de la mise en oeuvre territorialisée du plan de relance**.

Ainsi, les dépenses d'investissement pour 2021 augmentent de **+20,4 M€ pour atteindre 116 M€.**

Ces crédits opérationnels permettront au Département de répondre à son rôle d'aménageur du territoire.

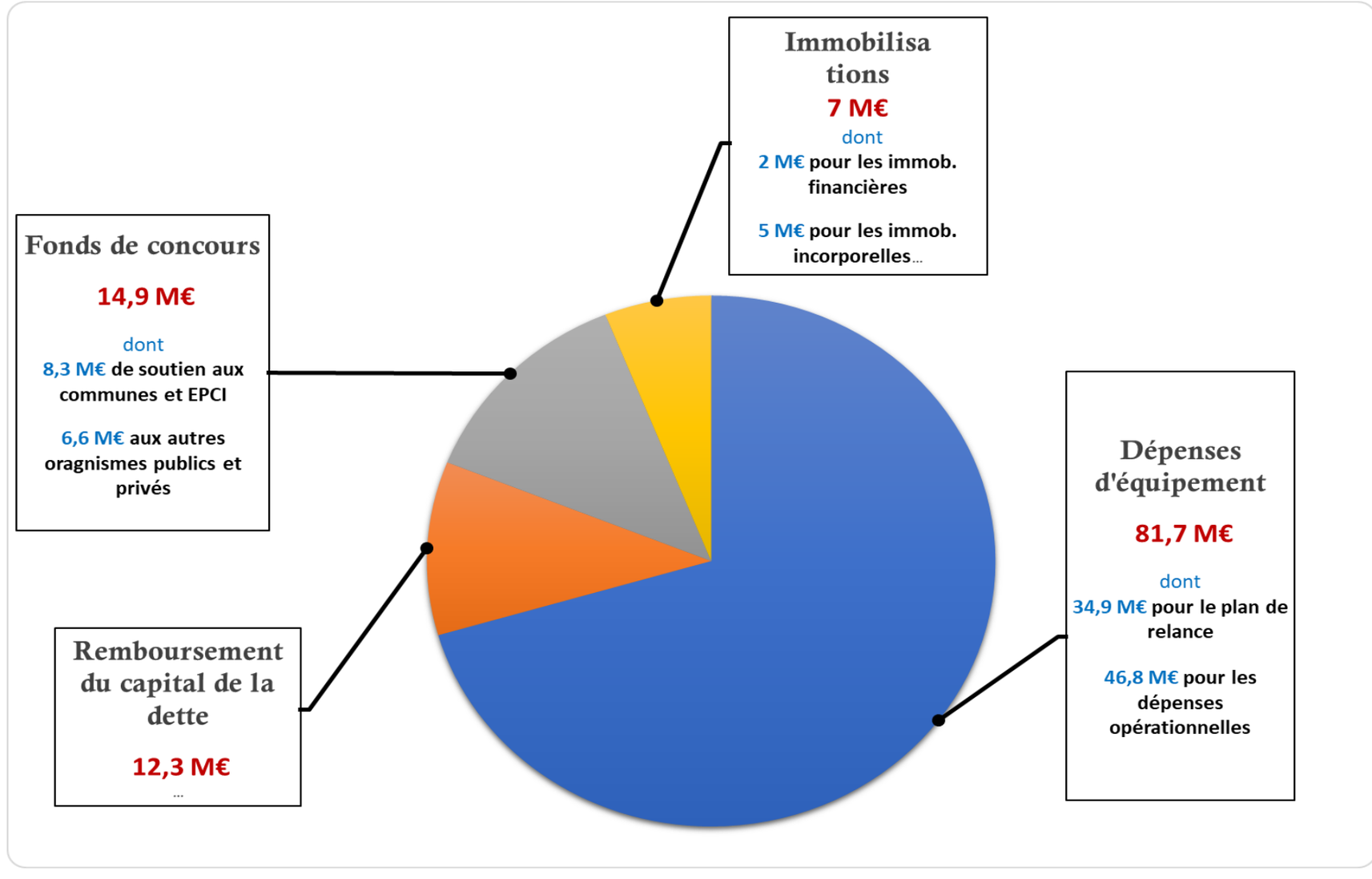

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

(116 M€ en 2021 contre 95,6 M€ en 2020)

Le dynamisme de l'investissement (103,7 M€ hors la dette) est porté par :

Les **dépenses d'équipement (81,7 M€)** qui augmentent de 21% en 2021. Les crédits concernent les opérations programmées dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (46,8 M€) et du plan de relance (34,9 M€). L'intervention de la Collectivité se concentre principalement sur **les collèges (17,9 M€), l'aménagement du territoire (35,4 M€) et les programmes Eau et Irrigation (15,3 M€).**

Le **soutien du Département à l'effort d'investissement des communes, des associations et des acteurs du logement social,** s'élève à 14,9 M€ en 2021 (après 16,9 M€ en 2020).

Les **immobilisations financières et incorporelles** (prêts d'honneur aux étudiants, frais d'études et d'insertion,…) atteignent 7 M€ en 2021.

Les crédits opérationnels d'équipement atteignent 81,7 M€ pour 2021 :

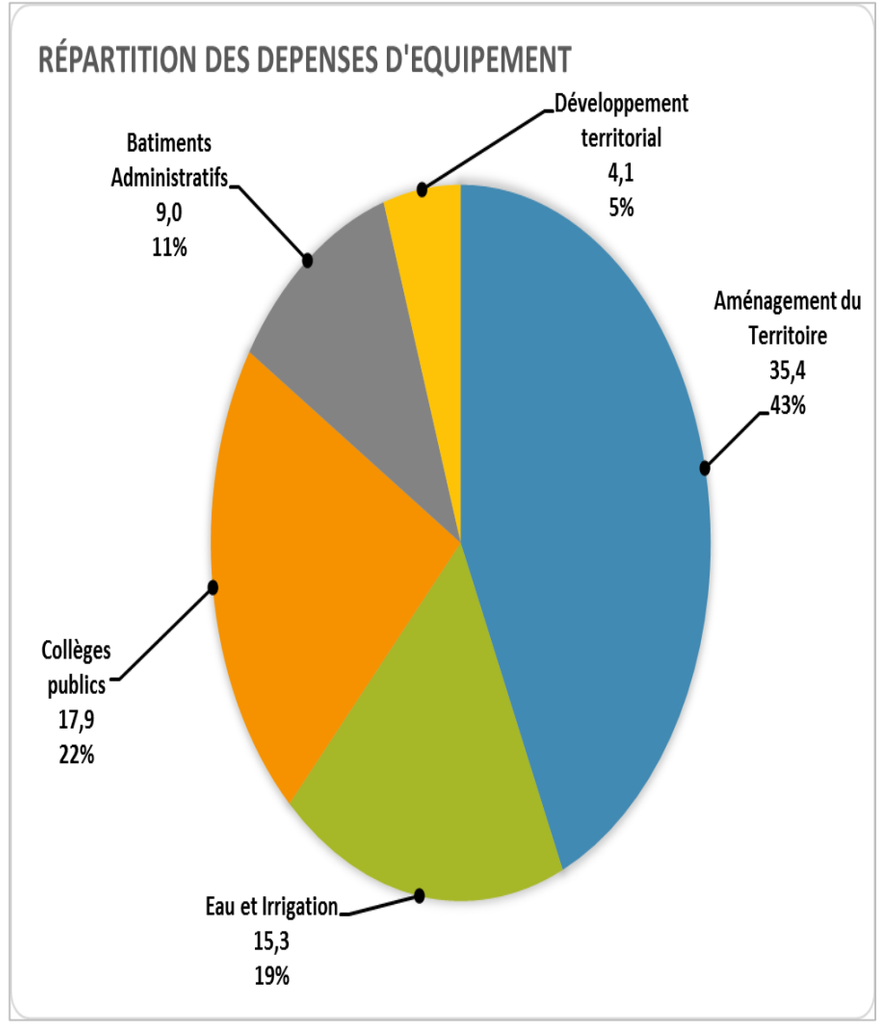

Dont 34,9 M€ de crédits affectés au plan de relance se déclinant comme suit :

- **6,5 M€** pour les travaux de confortement parasismique dans les bâtiments administratifs (1,5 M€) et scolaires (5 M€) ;
- **4,9 M€** pour les travaux de réfection des pistes des aérodromes de la Désirade (1,6 M€) et de Marie-Galante (3,3 M€) ;
- **14 M€** pour les travaux d'aménagement des équipements portuaires (dont le port de Port-Louis (4 M€) et le port de Sainte-Rose (2 M€)) ;
- **9 M€** pour le réseau routier dont 5 M€ affectés aux travaux de modernisation de la RD 23 et la RD 27 et 4 M€ pour les travaux de mises aux normes des ouvrages d'art ;
- **0,5 M€** pour les travaux de confortement du Fort Napoléon

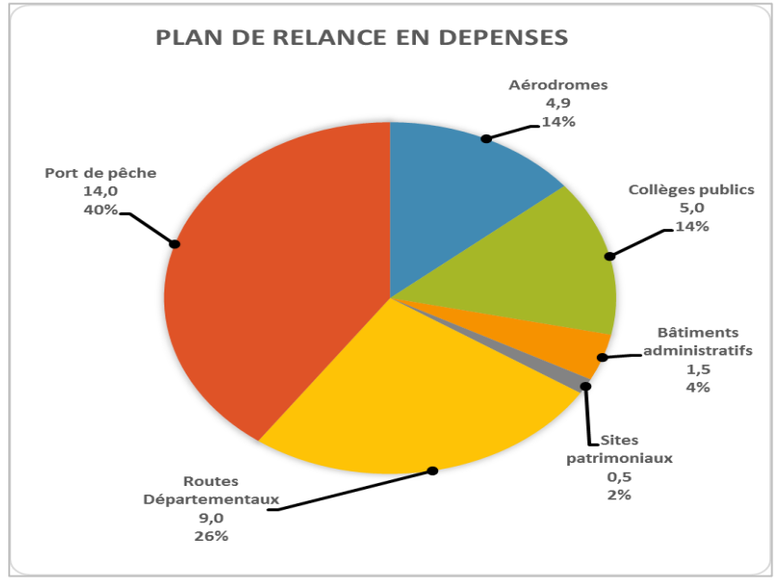

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

(75,5 M€ en 2021 contre 50,4 M€ en 2020)

Recettes réelles d'investissement

75,5 M€ pour 2021

Le budget primitif 2021 traduit un financement des équipements à la fois par des ressources propres d'investissement, par le soutien de l'Etat et des fonds européens, par un recours à l'endettement.

Ainsi, les recettes d'investissement pour 2021 augmentent de **+25,4 M€ pour atteindre 75,5M€.**

Ces **ressources propres** après paiement du remboursement du capital de la dette permettent **une couverture des dépenses d'investissement à hauteur 87%.**

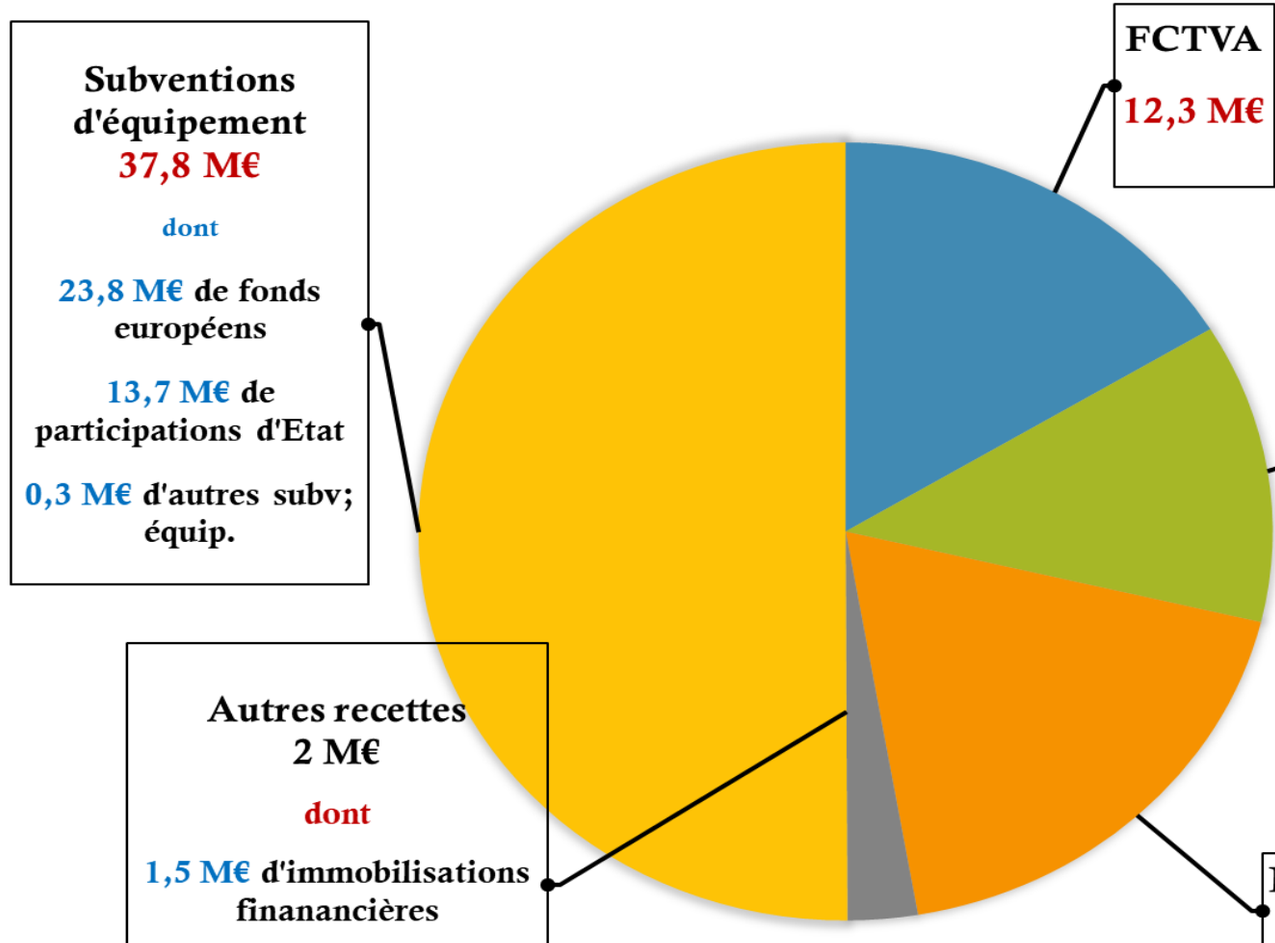

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

(75,5 M€ en 2021 contre 50,4 M€ en 2020)

Le financement des dépenses d'investissement avec l'endettement de l'exercice **(75,5 M€)** s'appuie sur :

Les **recettes propres d'investissement** composées des dotations et de subventions d'investissement (FCTVA, DDEC, DSID, fonds de concours européens, participations de l'État) permettent de financer **53% de l'investissement**.

Ces recettes atteignent **61,5 M€ en 2021** contre 40,4 M€ l'année précédente.

L'autofinancement brut (40,5 M€) intervient à hauteur de **35%** dans le financement des dépenses d'équipement.

Le **recours à l'endettement** s'élève à **14 M€ en 2021**. Ainsi, les dépenses d'équipement sont financées essentiellement par des ressources propres dont **12% par l'endettement**.

Le financement des dépenses d'investissement (116 M€) :

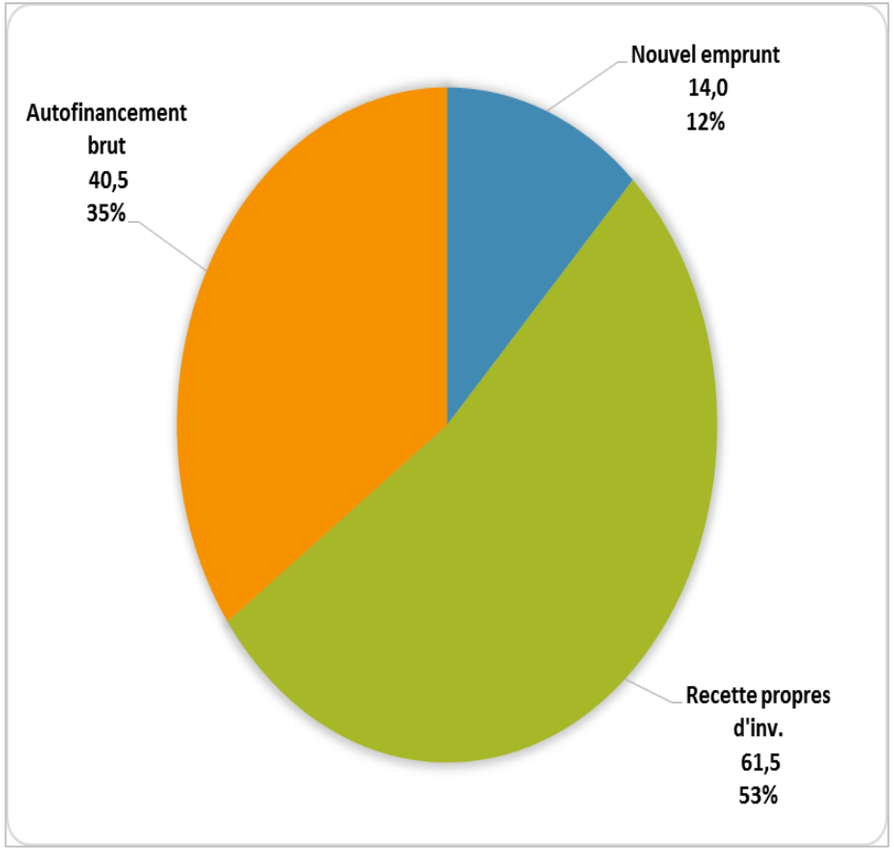

Les subventions d'équipement estimées à 37,8 M€ se décomposent comme suit :

- **13,7 M€ de provenant de l'État** notamment 3,8 M€ du fonds Barnier pour les travaux parasismiques dans les collèges , 7,5 M€ du plan de relance, 2,4 M€ pour les opérations individualisées dans le PPI.
- **12,7 M€ de FEDER (fonds européen de développement régional)** dont 8,6 M€ pour le plan de relance, 2,8 M€ pour le plan de secours en eau potable **5,9 M€ de FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)** pour les travaux d'aménagement des ports de Désirade, Sainte-Rose, Port-Louis, Grand-Bourg, Gosier, Terre de Bas, Capesterre Marie-Galante, Morne à l'Eau et Baillif.
- **5,2 M€** de **FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural)** pour le financement des travaux d'irrigation en Grande-Terre.

AUTOFINANCEMENT

Épargne brute (40,5 M€) et Épargne nette (28,2 M€))

Les marges de manœuvre

Pour une collectivité, l'autofinancement correspond à la part des recettes de fonctionnement disponible après déduction des charges de gestion et des charges liés à la dette.

L'épargne brute atteint 40,5 M€ contre 45,1 M€ en 2020, soit une baisse de 10% sur la période.

La Collectivité dégage une **marge de 6%** sur son fonctionnement pour financer l'investissement.

Épargne brute

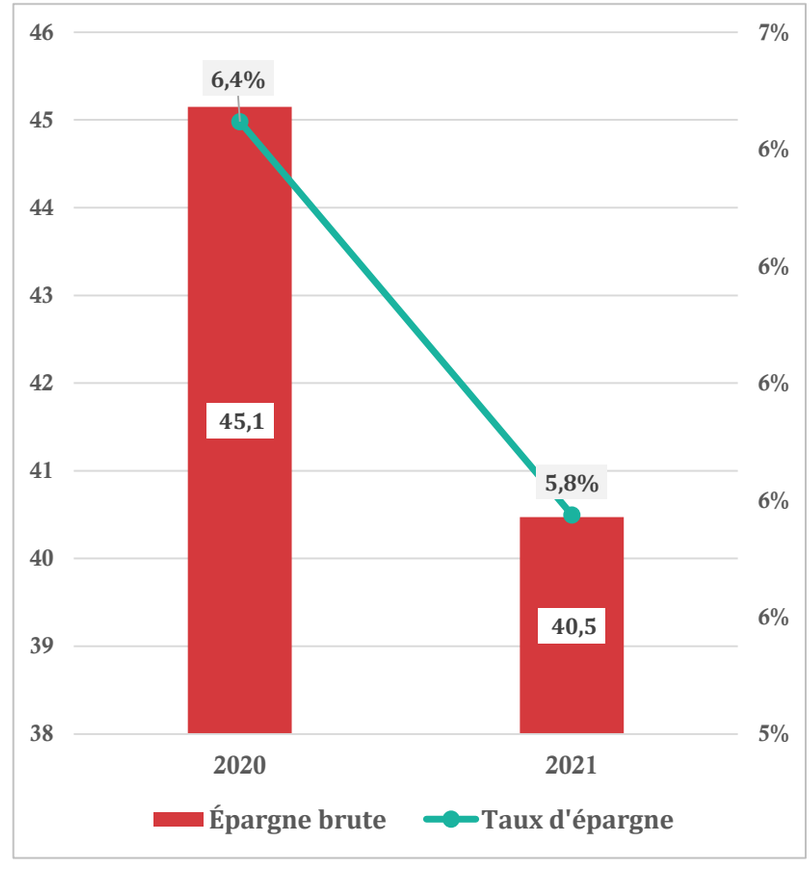

Épargne nette

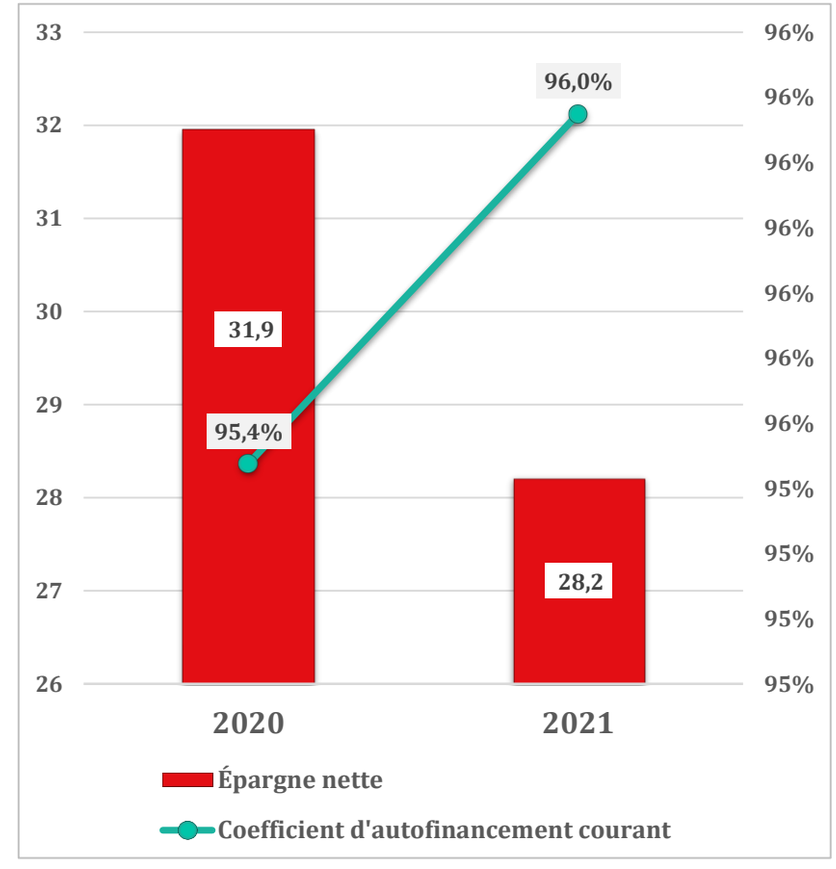

SOLVABILITE

Encours de dette (124,4 M€) et Capacité de désendettement (3,1 ans)

La solvabilité financière

Le recours à l'endettement s'élève à 14 M€ pour 2021. En tenant compte du remboursement en capital (12,3 M€), le flux net de dette s'établit à 1,7 M€.

L'encours de la dette atteindra 124,3 M€ au 1er janvier 2021, soit une baisse de 1,1 % par rapport à 2020 (125,7 M€).

Le **taux d'endettement** s'établit à 17,7% en 2021 contre 18% en 2020.

La **capacité de désendettement** (encours de la dette sur autofinancement) s'établit à **3,1 ans** contre 2,8 années en 2020.

Niveau du stock de dette

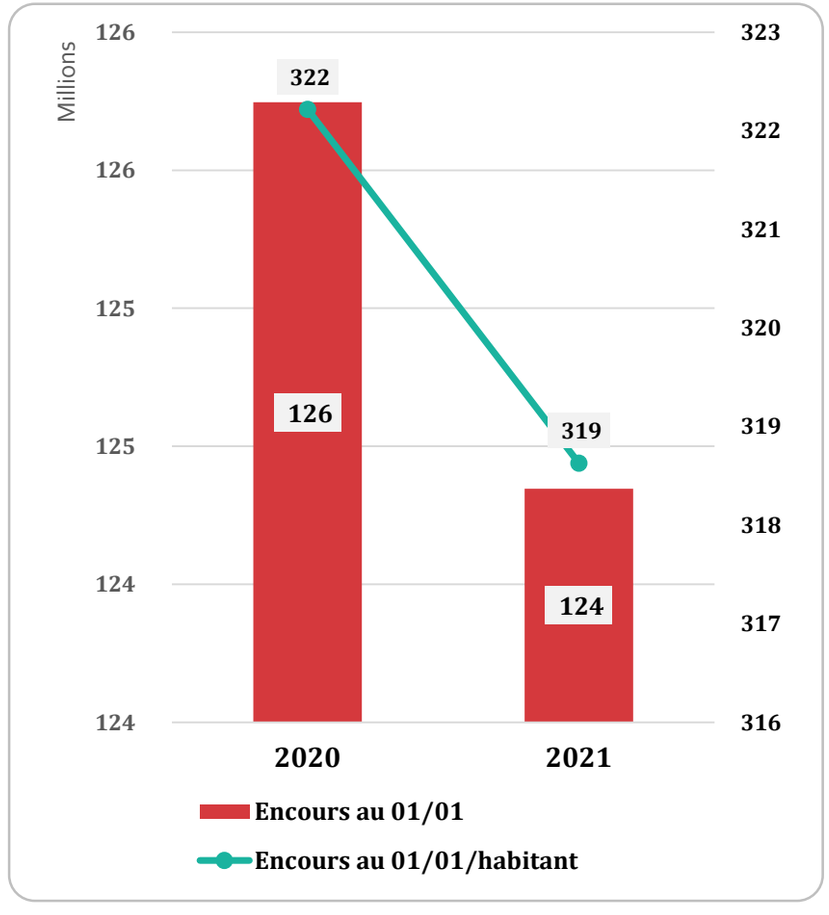

Ratio de solvabilité

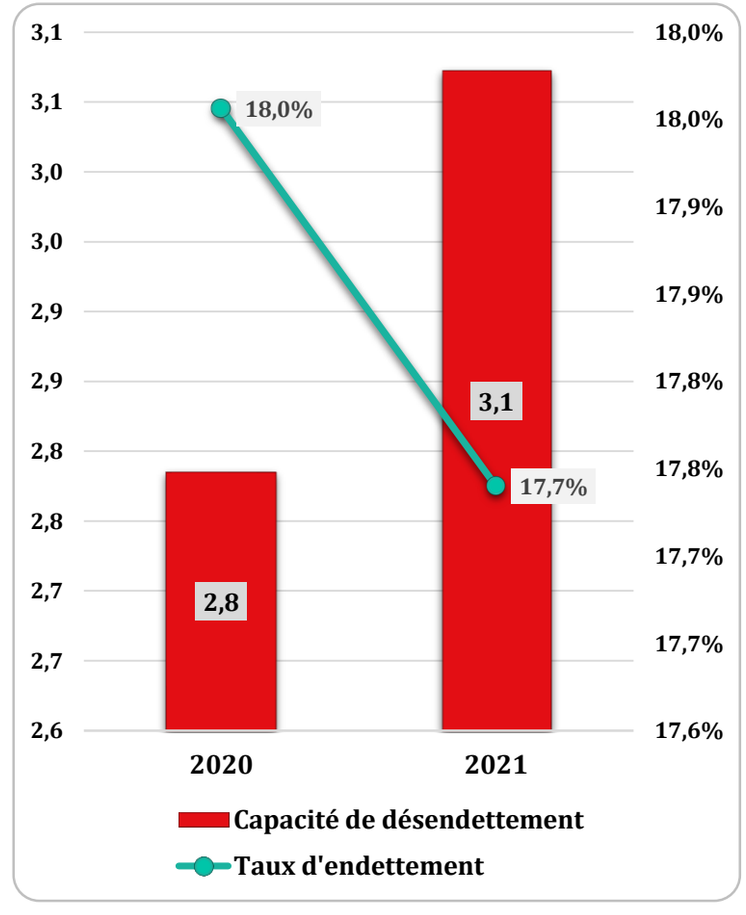

Les éléments financiers du budget primitif pour 2020 et 2021

LES ELEMENTS FINANCIERS DU BUDGET PRIMITIF DE 2020 à 2021

En M€	BP 2020	BP 2021	Evolution
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**700,3**	**700,9**	**0%**
Ressources institutionnelles	192,5	185,9	-3%
Ressources fiscales	500,3	504,5	1%
Autres recettes de fonctionnement	7,5	10,5	40%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**655,1**	**660,5**	**1%**
Dépenses d'intervention	432,5	434,5	0%
Charges financières	3,2	2,5	-20%
Charges de personnel	116,3	117,0	1%
Contingents et participations	67,4	64,4	-4%
Fonctionnement courant	35,8	42,1	18%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	**50,4**	**75,5**	**50%**
Dotations d'équipement	21,1	21,7	3%
Subventions d'équipement	17,3	37,8	118%
Nouvel emprunt	10,0	14,0	40%
Autres recettes d'investissement	2,0	2,0	0%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	**95,6**	**116,0**	**21%**
Dépenses d'équipement	60,9	81,7	34%
Remboursement du capital de la dette	13,2	12,3	-7%
Fonds de concours	16,9	14,9	-12%
Immobilisations	4,6	7,1	53%
AUTOFINANCEMENT			
Epargne brute	**45,1**	**40,5**	-10%
Taux d'épargne	6,4%	5,8%	
Epargne nette	**31,9**	**28,2**	-12%
Coefficient d'autofinancement courant	95,4%	96,0%	
ENDETTEMENT			
Stock au 01/01	**125,7**	**124,3**	-1%
Encours de dette/habitant	322,2	318,6	
Flux net de dette	- 3,2	1,7	
Capacité de désendettement	**2,8**	**3,1**	
Taux d'endettement	**18,0%**	**17,7%**	
FISCALITE	**447,7**	**448,0**	
Taux voté de la TFBP	**25,27**	**25,27**	